



DOMAINE
DES
BELLES PIERRES

VOIRON



L'aménagement des espaces verts est donné à titre indicatif, la SCI se réserve la possibilité d'apporter des modifications en fonction des contraintes techniques issues de l'étude de l'ingénieur VRD (escaliers, rampe, enrochement, murs de soutient de terre, nivellement de terrain, talus, différences de niveaux, réseaux, regards, collecteurs...) Les pentes des jardins seront adaptées aux contraintes techniques du site.